

n°71

Octobre 2010



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

ileane

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Attar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Impression : Accenttonic, 13 000 ex. - ISSN : 1967-5909

patrimoine

Toit et Joie restructure une tour à Gagny

À Gagny, l'opération de réhabilitation de la tour située impasse des Vergers rachetée à Poste Immo est maintenant achevée. Ce bâtiment de 12 étages a entièrement été rénové. Il abrite maintenant 62 logements.

Un foyer pour jeunes travailleurs situé du rez-de-chaussée au 4^{ème} étage du bâtiment a été transformé et a permis la création de 27 logements. Les 35 logements existants du 5^{ème} au 11^{ème} étage ont quant à eux bénéficié d'une importante réhabilitation : mise en conformité de l'électricité, de la plomberie, embellissement, réfection des parties communes.

Par ailleurs, cet immeuble construit dans les années 60 a fait l'objet d'une importante réhabilitation thermique. L'isolation thermique plus efficace

des logements permettra aux résidents de profiter d'une réduction des charges de chauffage.

Le confort des locataires a constitué une préoccupation importante pour Toit et Joie. C'est ainsi que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été améliorée, que de nouveaux locaux communs (locaux poubelles, local poussettes et vélos) ont été créés pour faciliter l'entretien et le fonctionnement de l'immeuble. 7 places de parking et 5 caves supplémentaires complètent celles déjà existantes.

Typologies	Nombre de logements	Surfaces moyennes
Type 1 bis	12 logements	34 m ²
Type 2	28 logements	54 m ²
Type 3	20 logements	68 m ²
Type 4	2 logements	82 m ²

aire - sommaire - sommaire

Toit et Joie restructure une tour à Gagny

Ascenseurs sécurisés, ascenseurs modernisés

L'enquête SLS, que dois-je faire ?

Chauffage : la chasse au gaspillage

Express

actu

Ascenseurs sécurisés, ascenseurs modernisés



Une importante campagne de modernisation des ascenseurs a été lancée ces dernières semaines.

Même si tous les ascenseurs du patrimoine répondent évidemment aux normes actuelles, Toit et Joie souhaite apporter un niveau de confort et de sécurité maximum à ses locataires.

La dernière échéance de mise aux normes prévue par la loi « De Robien » est 2018. Toit et Joie a souhaité anticiper le calendrier des modernisations d'ascenseurs imposé par cette loi. La programmation des travaux lancés récemment garantira une mise aux normes que la loi n'exigeait qu'en 2018. Toutes les cabines d'ascenseurs du patrimoine Toit et Joie bénéficieront de ces travaux avant 2012.

Les locataires concernés sont bien entendu informés par voie d'affichage lorsque l'appareil de leur résidence fait l'objet de travaux. En cas d'indisponibilité prolongée des ascenseurs pour cause de travaux de modernisation, Toit et Joie met en place un service de portage des courses pour les locataires en difficultés qui le souhaitent.

N'hésitez pas à vous adresser à votre gardien(ne) pour connaître les modalités exactes de ce service.

actu

L'enquête SLS, que dois-je faire ?

Le SLS est le « Supplément de Loyer de Solidarité ». C'est une somme supplémentaire au loyer et aux charges locatives. La loi « Engagement Nationale pour le Logement » nous oblige à appliquer ce supplément aux locataires dont les ressources dépassent de plus de 20% les plafonds établis pour l'accès à un logement social.

Plus de la moitié d'entre vous, environ 6 000 familles de locataires recevra dans les jours à venir l'enquête SLS annuelle. Si vous ne recevez pas d'enquête, pas d'inquiétude, les locataires percevant l'APL ou habitant en ZUS ne sont pas assujettis au SLS.

Nous devons donc connaître vos ressources et votre situation familiale. C'est l'objet de cette enquête. Soyez vigilants lorsque vous la remplirez ! Vous êtes dans l'obligation de la compléter avec exactitude, de fournir les pièces justificatives demandées, notamment votre « avis d'impôt sur le revenu 2010 (sur les revenus de l'année 2009) ».

Elle doit être transmise grâce à l'enveloppe T que vous recevrez avec l'enquête, avant la date limite précisée dans le courrier. Ne la transmettez pas à votre gardien(ne)

ou au siège, postez-la, elle est déjà affranchie et adressée.

Si vous rencontrez des difficultés à comprendre ou à remplir l'enquête, n'hésitez pas à appeler le numéro spécial indiqué sur votre formulaire. Votre gardien(ne) reste aussi à votre disposition, il pourra vous aider en cas de besoin pour remplir l'enquête.

express - les brèves - express - le

“ **ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES.** Nous rappelons aux locataires qui souhaitent se porter candidats que la date limite de dépôt de leur liste est le lundi 25 octobre.

“ **REPRISE DU CHAUFFAGE DANS LES RÉSIDENCES.** Le 14 octobre, Toit et Joie a ordonné à ses sociétés exploitantes de chauffage de procéder à la remise en fonction du chauffage.

actu

Chauffage : la chasse au gaspillage

Dans un contexte où l'augmentation des prix de l'énergie touche directement chaque locataire, réduire ses charges de chauffage est possible. En changeant quelques habitudes, vous parviendrez rapidement à consommer moins d'énergie et à faire des économies...

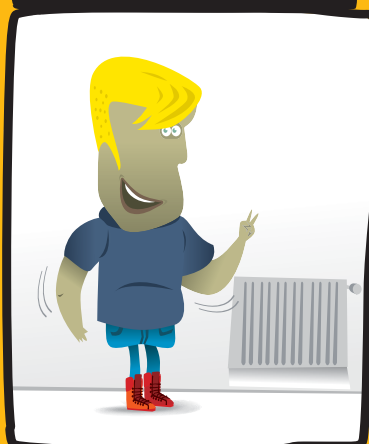
La première chose à faire est d'éviter de chauffer inutilement votre logement. Assurez-vous de ne pas surchauffer. Sachez que 1°C en moins vous fera économiser 7 % de vos charges de chauffage. Les températures de confort varient en fonction des pièces de votre logement ; 19 à

20°C dans un séjour et 16°C la nuit dans une chambre suffisent. Pour faire baisser la température, utilisez votre thermostat (chauffage individuel) ou les robinets de vos radiateurs (chauffage collectif).

De la même manière, évitez de chauffer inutilement lorsque vous sortez. Pensez à baisser le chauffage quand vous vous absentez, même si votre absence ne dure que quelques heures.

Dernière chose. Évitez les chauffages d'appoint, ils consomment beaucoup d'énergie et présentent un risque de brûlure et d'asphyxie.

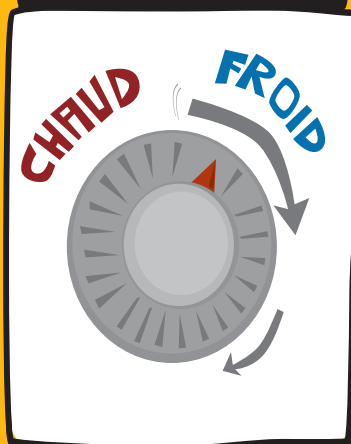
LA TEMPÉRATURE IDÉALE C'EST :
19° À 20° DANS LES PIÈCES À VIVRE



16° À 17°
DANS UNE CHAMBRE



BAISSEZ LE CHAUFFAGE
QUAND VOUS VOUS ABSENTEZ



LE CHAUFFAGE
D'APPOINT EST INTERDIT.

